

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

DiU Santé au travail qualification infirmier

- > Composante : Faculté de santé, Formation continue en santé
- > Niveau d'étude : BAC +3 / licence
- > Durée : 1 an
- > Ouvert en alternance : Non
- > Formation accessible en : Formation initiale, Formation professionnelle
- > Lieu d'enseignement : Angers

Présentation

La loi du 20 juillet 2011 et ses décrets d'application ont consacré une importante réforme du système de la santé au travail en France avec notamment, la mise en place d'équipes pluridisciplinaires de santé au travail, coordonnées par les médecins du travail. Depuis le 1er juillet 2012, le médecin du travail peut confier certaines activités aux infirmiers, sous sa responsabilité, dans le cadre de protocoles écrits prévus à l'article R. 4623-14 du Code du travail. Pour renforcer la prévention en santé au travail, la loi du 2 août 2021 élargit la pratique des infirmières en santé au travail par la possibilité de délégation. Elle prévoit que l'infirmier de santé au travail assure les missions qui lui sont dévolues par le code du travail ou déléguées par le médecin du travail, dans la limite des compétences prévues pour les infirmiers par le code de la santé publique.

L'Article L4623-10 de cette même loi précise que l'infirmier de santé au travail recruté dans un service de prévention et de santé au travail (SPST) dispose d'une formation spécifique en santé au travail définie par décret. Les tâches qui sont déléguées à l'infirmier de santé au travail prennent en compte ses qualifications complémentaires. Le DIUST-Grand Ouest propose une formation conforme au décret n°2022-1644 du 27 décembre 2022 relatif à la formation spécifique des infirmiers en santé au travail.

Objectifs

Former les infirmiers de santé au travail à leurs principales missions, à savoir :

- * Réaliser les visites d'information et de prévention (VIP), ainsi que leurs renouvellements dans le cadre du suivi individuel de l'état de santé des salariés.
- * Réaliser les visites intermédiaires effectuées dans le cadre du suivi individuel renforcé.
- * Participer aux actions en milieu de travail, notamment aux actions de prévention et d'éducation à la santé au travail en sensibilisant et en informant les salariés en matière de santé et sécurité au travail.
- * Participer à des actions d'information collectives conçues en collaboration avec le médecin du travail et validées par lui.

- * Concourir au recueil d'observations et d'informations dans le cadre d'enquêtes et d'études, y compris épidémiologiques et de veille sanitaire.
- * Réaliser des fiches d'entreprises et des études de poste.
- * Participer aux actions visant le maintien et l'insertion ou la réinsertion des salariés au poste de travail et dans l'emploi.

Organisation

Contrôle des connaissances

- * Assiduité aux enseignements
- * Examen écrit portant sur chacun des 6 séminaires
- * Validation des 3 travaux d'application (TA), soutenance orale des travaux d'application

Admission

Modalités d'inscription

[🔗 Candidature en ligne du 15 avril au 2 juin 2024.](#)

- * CV
- * Lettre de motivation
- * Diplôme d'infirmier
- * Lettre d'engagement de votre tuteur, Médecin du Travail ou infirmier(ère) diplômée en santé au travail
- * Engagement de votre lieu de stage si vous n'exercez pas dans un service de santé au travail

Public cible

Titulaires du Diplôme d'État d'infirmier français ou européen.

Droits de scolarité

Formation continue : 4500 euros + droits universitaires

Capacité d'accueil

25 stagiaires maximum par Université

Pré-requis obligatoires

- * Être en poste dans un service de santé au travail ou pouvoir réaliser un stage de 420 heures (3 fois 1 mois) pendant l'année universitaire

* Être encadré par un médecin du travail ou un IDE spécialisé en santé au travail (titulaire du DIUST ou d'une licence en santé au travail) pendant l'année universitaire, notamment pour la réalisation des travaux d'application

Infos pratiques

Contacts

Contact administratif

Sabirna Bauthamy

☎ 02.41.73.58.33

✉ sabrina.bauthamy@univ-angers.fr

Responsable pédagogique

Audrey Petit

✉ AuPetit@chu-angers.fr

Lieu(x)

📍 Angers